



## **Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire**

### **Procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2020**

(La réunion a eu lieu par visioconférence)

#### Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 8, 15, 26 et 29 juin 2020
2. Approbation du calendrier des réunions pour la période de septembre à décembre 2020
3. Rapport spécial de la Cour des comptes sur le financement public des investissements hospitaliers  
- Rapporteur : M. Frank Colabianchi  
  
- Présentation d'un projet de rapport
4. Rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics 2019  
  
- Désignation d'un rapporteur ou d'une rapportrice
5. Examen des transferts budgétaires (tableaux 3/2019 et 1/2020)
6. Examen des prises de position et réponses suite aux courriers de la Chambre des Députés
7. Divers

\*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard, M. Sven Clement, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. David Wagner, observateur délégué

\*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

\*

**1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 8, 15, 26 et 29 juin 2020**

Les projets de procès-verbal des réunions des 8, 15, 26 et 29 juin 2020 sont approuvés.

Mme la Présidente et les membres de la commission tiennent à remercier les membres du secrétariat des commissions parlementaires pour le travail supplémentaire fourni au cours des derniers mois.

**2. Approbation du calendrier des réunions pour la période de septembre à décembre 2020**

Le calendrier ne suscite pas de remarque de la part des membres de la commission parlementaire.

**3. Rapport spécial de la Cour des comptes sur le financement public des investissements hospitaliers - Rapporteur : M. Frank Colabianchi  
- Présentation d'un projet de rapport**

M. le Rapporteur présente un projet de rapport qui donne lieu à un échange de vues.

**Discussion**

M. Claude Wiseler (CSV) soulève certaines questions de principe :

- S'il est vrai que les analyses de la Cour des comptes et de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire portent sur les dépenses effectuées dans un certain contexte (ici : le financement public des investissements hospitaliers), il serait important, selon l'orateur, de définir comment les recommandations de la ComExBu peuvent porter leurs fruits à l'avenir.

- Les recommandations de la ComExBu sont souvent formulées de manière assez générale et portent sur la manière dont ont été effectués des investissements, mais qu'en est-il de la responsabilité politique ? Les conclusions de la ComExBu ne devraient-elles pas être portées en séance plénière pour permettre une discussion politique ?

- Le rapport de la Cour des comptes date d'avril 2019 et couvre des dépenses effectuées au cours des années 2007 à 2017. Que s'est-il passé depuis les constatations de la Cour des comptes ? Que pense le Gouvernement issu des élections de 2018 des conclusions de la Cour des comptes ? Quelles suites la Ministre de la Santé a-t-elle l'intention d'accorder aux recommandations de la Cour des comptes ? Le ministère a-t-il été saisi de nouveaux décomptes concernant des investissements dans le secteur hospitalier ?

- Ne serait-il pas opportun de mettre en place une procédure de suivi des investissements similaire à celle existant pour les grands travaux ferroviaires, des chantiers de l'Administration des bâtiments publics, de l'Administration des Ponts et Chaussées et du Fonds Belval.

- Le suivi des investissements devrait-il être assuré au niveau du Ministère de tutelle ou au niveau des travaux publics ? Quel est l'avis des différentes administrations concernées au niveau du Ministère de la Santé et du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics ? Faudrait-il créer une administration chargée du seul suivi des grands chantiers et des dépenses dépassant 40 millions d'euros ?

M. le Rapporteur Frank Colabianchi (DP) rappelle que la ComExBu s'est donnée une procédure le 18 novembre 2002 (après discussion du 11 novembre 2002). Cette manière de procéder prévoit que la commission examine le projet de rapport. Si un membre de la commission entend soulever de nouveaux arguments, la commission peut solliciter un avis écrit complémentaire de la Cour des comptes. La commission adopte son rapport qui est continué au ministre compétent et à la Cour des comptes.

Deux points ont été ajoutés le 24 avril 2006 :

« - Dès réception d'une réponse positive de la part du ministère concerné par le rapport spécial, le rapport de la Commission ainsi que cette réponse sont envoyés au Président de la Chambre pour distribution à tous les membres de la Chambre des Députés.

- Dans le cas où le ministre fait savoir qu'il ne compte pas suivre les recommandations de la commission, cette dernière saisit la Chambre. »

M. le Rapporteur a souhaité présenter plusieurs options laissant à la ComExBu l'opportunité de choisir l'une ou l'autre voie. M. Wiseler rend attentif au fait que l'option d'une administration spécialisée dans le suivi des chantiers fait défaut dans le projet de rapport. Il suggère que la Ministre de la Santé soit invitée en commission pour entendre son avis sur la question. M. le Rapporteur donne à considérer que le passé est le passé et que le ministre actuel ne peut rien y changer. M. Wiseler rétorque qu'il incombe justement à la ComExBu de formuler des recommandations en vue de l'avenir.

M. Claude Haagen (LSAP) est d'avis qu'il faut finaliser le projet de rapport et donner au Ministère de la Santé la possibilité de réagir. L'orateur peut se rallier à certaines propositions énoncées et notamment celle d'inviter la Ministre de la Santé en commission. L'orateur demande si la même procédure de suivi serait mise en place pour tous les autres domaines étatiques. La nouvelle administration serait-elle alors également en charge du suivi des dépenses effectuées dans ces domaines ? Les décomptes des chantiers seraient-ils effectués par cette nouvelle administration ? L'orateur se montre confiant que la Chambre des Députés trouve les procédures adéquates permettant un suivi adéquat des dépenses publiques.

M. André Bauler (DP) peut se rallier à cette vue d'inviter la Ministre pour l'entendre en son avis. L'orateur juge nécessaire que la ComExBu continue d'assurer le suivi des grands chantiers. M. Guy Arendt (DP) est d'avis qu'une administration (à créer), si elle est compétente pour le suivi financier de tous les grands chantiers, pourrait rassembler les expériences et garantir une gestion adéquate des sommes très importantes qui sont investies.

M. Wiseler, en réaction à certaines suggestions émises, se demande si les établissements publics et organismes chargés d'une mission publique devraient également faire partie des nouvelles procédures.

M. Wiseler ajoute qu'il faut analyser de plus près quel est le besoin en ressources humaines. Qui prendra finalement les décisions concernant l'affectation et l'équipement des bâtiments et qui assurera le suivi financier ? L'orateur est sceptique par rapport à la création d'une administration spécialisée, craignant que les spécialistes du bâtiment et des matériaux ne disposent pas des connaissances spécifiques nécessaires quant à l'affectation des constructions.

M. Sven Clement (Piraten) propose que soient définis des schémas standardisés du suivi financier des chantiers, notamment pour permettre une transmission des expériences acquises. M. le Rapporteur rend attentif au fait qu'une telle recommandation figure déjà dans le projet de rapport qu'il a exposé.

Mme la Présidente résume les discussions :

- la commission, dans sa majorité, souhaite conclure le rapport ;
- quelles conclusions faut-il tirer pour l'avenir face aux constatations graves de la Cour des comptes ?
- La ComExBu propose d'étendre les contrôles des chantiers notamment à ceux concernant des investissements hospitaliers.
- Quelle forme doit prendre ce contrôle ?

M. Wiseler rappelle l'existence d'une procédure qui prévoit que la Chambre des Députés est saisie d'une liste concernant la mise en œuvre de la nouvelle procédure législative relative à l'optimisation du suivi financier des grands projets. Les ministres réunis en conseil arrêtent une liste des avant-projets en voie d'élaboration qui est ensuite soumise à l'approbation de la Chambre des Députés en vue d'autorisation pour l'imputation des dépenses pour frais d'études et d'élaboration d'un avant-projet détaillé à charge du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics l'année suivante. Cette démarche est effectuée conformément à la procédure retenue à l'occasion de la réunion du 20 juin 2005 de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes (dénomination de l'époque).

M. Wiseler suggère qu'une procédure similaire soit mise en place, respectivement que la procédure existante depuis 2002 soit complétée afin de donner aux députés la possibilité de s'exprimer en séance plénière.

M. Haagen souhaite qu'une telle procédure s'applique alors à tous les ministères.

M. Clement pourrait soutenir l'idée d'une motion commune demandant un suivi annuel des grands chantiers et la mise en place d'un organe de coordination du suivi des dépenses liées aux grands travaux et aux chantiers.

**Les membres de la ComExBu sont d'accord pour inviter à une réunion la Ministre de la Santé pour entendre son avis et pour savoir si et comment elle assure le suivi des chantiers dans le domaine de la santé.**

**Le projet de rapport de M. Colabianchi pourrait être adopté dans un délai rapproché.**

**La motion commune de la ComExBu pourrait être élaborée par la suite.**

M. Haagen propose que le projet de rapport de M. Colabianchi soit transmis à Mme la Ministre. Mme la Présidente donne à considérer qu'il ne s'agit pas de discuter sur le contenu du projet de rapport, mais sur les démarches entreprises en matière de suivi des grands travaux au niveau de la santé.

Mme la Présidente propose que la commission utilise, si nécessaire, le créneau horaire de vendredi matin à 8 heures pour des vidéoconférences.

#### **4. Rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics 2019 - Désignation d'un rapporteur ou d'une rapportrice**

Mme Djuna Bernard (déi gréng) est désignée rapportrice du rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire sur le rapport spécial de la Cour des comptes relatif aux établissements publics.

#### **5. Examen des transferts budgétaires (tableaux 3/2019 et 1/2020)**

Mme la Présidente passe en revue les transferts dont la Chambre des Députés a été saisie au cours des derniers mois.

La commission décide de demander des informations complémentaires concernant les transferts suivants :

##### **- Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural**

1. Article sous-estimé : 49.0.74.080 ; somme transférée : 17 800 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « Le devis pour l'acquisition de nouveau mobilier pour la grande salle de réunion située au deuxième étage du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural revient plus cher qu'initialement prévu. En effet, le modèle des tables choisi est plus modulable que le modèle initialement prévu et permet plus de variations d'arrangement pour les différentes réunions, cependant ce modèle est aussi plus cher. »

et

2. Article sous-estimé : 49.0.74.080 ; somme transférée : 3 006 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « Le devis pour l'acquisition de nouveau mobilier pour la grande salle de réunion située au deuxième étage du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a été modifié, suite à un problème au niveau des tables commandées. »

La commission s'étonne du montant du dépassement et souhaite connaître le montant initialement prévu pour l'acquisition de nouveau mobilier.

##### **- Ministère des Affaires étrangères et européennes / Direction de la Défense**

1. Article sous-estimé : 31.6.74.320 ; somme transférée : 70 000 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) besoins inopinés relatifs au remplacement du portail d'entrée principale vers le Champ de Tir au Bleesdall par un modèle plus moderne pour raisons de sécurité suite à un incident d'intrusion survenu, au remplacement des rideaux vétustes à la cantine des volontaires, à l'extension du réseau de l'horloge mobile par l'installation de lecteurs supplémentaires au dépôt de munition au Waldhof et à la caserne Grand-Duc Jean et à l'acquisition d'un climatiseur au profit du service santé de l'Armée luxembourgeoise afin de compléter un module de traitement mobile sous tente déployée sur le terrain. »

La commission critique le fait que plusieurs dépenses aient été réunies pour former un chiffre relativement élevé sans que des explications aient été fournies pour chacune d'elle. Elle demande dès lors des informations complémentaires pour chacune des dépenses.

2. Article sous-estimé : 01.6.11.130 ; somme transférée : 15 000 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) certaines dépenses n'ont pas été explicitement planifiées. »

La commission souhaite avoir un complément d'informations sur cette dépense et rappelle qu'aucune dépense ne doit être engagée en l'absence de crédits suffisants.

3. Article sous-estimé 01.6.12.352; somme transférée : 64 000 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) offre inopinée pour frais de transport concernant la livraison de munitions et frais de transport pour deux voyages de service non prévus aux Etats-Unis. »

La commission souhaite avoir un complément d'informations sur cette dépense et notamment les transports effectués.

4. Article sous-estimé : 31.6.74.030 ; somme transférée : 32 000 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) acquérir l'équipement nécessaire pour former le personnel du Service de santé de l'Armée luxembourgeoise et pour l'acquisition d'un système de transport sous quarantaine de patients infectieux afin de tester le modèle à l'avance qui est envisagé à être acheté en plus grande quantité en 2020. »

La commission souhaite avoir un complément d'informations sur cette dépense.

5. Article sous-estimé : 31.6.74.040 ; somme transférée : 48 000 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) faire construire deux maquettes des systèmes de drones (UAS) afin de les exposer au lieu des originaux dans le cadre de stands d'informations et d'autres expositions militaires. »

La commission souhaite avoir un complément d'informations sur cette dépense et notamment les maquettes réalisées.

#### **- Ministère de l'Économie**

1. Article sous-estimé : 05.0.12.230 ; somme transférée : 10 000 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) approvisionnement en boissons des salles de réunions et le remboursement des repas offerts par le Ministre de l'Économie. »

La commission souhaite avoir un complément d'informations sur cette dépense.

2. Article sous-estimé : 05.0.12.012 ; somme transférée : 50 000 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) déclarations des frais de route et de séjour à l'étranger des agents du Ministère de l'Économie. » (courrier du 18 novembre 2019)

et

3. Article sous-estimé : 05.0.12.012 ; somme transférée : 12000 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) déclarations des frais de route et de séjour à l'étranger des agents du Ministère de l'Économie. »

et

4. Article sous-estimé : 05.0.12.012 ; somme transférée : 50 000 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) déclarations des frais de route et de séjour à l'étranger des agents du Ministère de l'Économie. » (courrier du 22 janvier 2020)

La commission souhaite avoir un complément d'informations sur ces dépenses et notamment les voyages et séjour effectués.

- **Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**

Article sous-estimé : 10.3.12.000 ; somme transférée : 20 000 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) un nouveau projet d'encadrement des élèves sera instauré dès 2020, un budget non-prévu pour le lancement du projet est nécessaire dès septembre. »

La commission souhaite avoir un complément d'informations sur cette dépense.

- **Ministère de la Justice**

Article sous-estimé : 07.2.12.050 ; somme transférée : 34500 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) factures du mois de novembre (Invoice no. 2019-001-136) et du mois de décembre (Invoice no. 2019-001-161) de l'entreprise TELIO. »

La commission souhaite avoir un complément d'informations sur cette dépense.

- **Ministère de la Santé**

Article sous-estimé : 14.1.12.250 ; somme transférée : 55 000 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) frais postaux (affranchissement) pour les diverses publications (campagnes, enquêtes, résultats des mammographies, dosimètres ... etc.) de toutes les divisions et services de la Direction de la santé. »

La commission souhaite avoir un complément d'informations sur cette dépense.

- **Ministère de la Mobilité et des Travaux publics**

Article sous-estimé : 20.0.12.012 ; somme transférée : 43 000 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) frais relatifs aux déplacements professionnels des collaborateurs du Département de la mobilité et des transports. »

La commission souhaite avoir un complément d'informations sur cette dépense.

- **Ministère de l'Economie**

Article sous-estimé : 05.0.12.328 ; somme transférée : 90 000 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) diverses factures se rapportant à l'exercice budgétaire 2019. »

La commission souhaite avoir un complément d'informations sur ces factures.

- **Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**

Article sous-estimé : 10.3.12.000 ; somme transférée : 47 272 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) un nouveau projet d'encadrement des élèves, en lien avec le harcèlement en milieu scolaire est instauré dès 2020 au niveau national, un budget non-prévu pour la mise en place du projet est nécessaire »

La commission s'interroge sur la raison qui fait que le transfert a été demandé dès le mois de janvier, donc en début d'année.

- **Ministère de la Mobilité et des Travaux publics**

Article sous-estimé : 20.3.12.120 ; somme transférée : 8 000 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) l'enquête de sécurité sur le naufrage d'un navire battant pavillon luxembourgeois<sup>1</sup> et doit être majoré de 8.000 euros afin de prendre en charge les frais d'experts et d'études estimés pour l'année 2020. »

La commission souhaite avoir un complément d'informations sur cette dépense et la raison qui fait que c'est l'Etat qui doit supporter les frais de l'enquête.

- **Ministère de la Santé**

1. Article sous-estimé : 14.1.33.001 ; somme transférée : 300 000 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) l'implémentation des actions suivantes par le PNC2 sera déléguée à l'INC à partir de 2020 :

- Mise en œuvre des réunions de concertation interdisciplinaires (RCP) incluant la génétique et des RCP nationales pour les cancers rares
- Soutenir la labellisation des services hospitaliers (en collaboration avec les pays voisins)
- Approfondir les collaborations avec les pays voisins et les consortiums internationaux pour la prise en charge des patients (y compris *European Reference Networks*, avec partage d'informations cliniques par voie électronique sécurisée - plateforme EU)
- Elaborer et mettre en œuvre les parcours de soins (réseaux de compétence prévus par la loi du 8 mars 2018), y compris leur digitalisation
- Organiser des formations (continues) en oncologie, sur base des référentiels élaborés et régulièrement mis à jour par l'INC

---

<sup>1</sup> Le 26 septembre 2019, le navire de type remorqueur et ravitailleur « Bourbon Rhode », battant pavillon luxembourgeois, était en transit à 1 200 miles de la Martinique avec 14 membres d'équipage lorsque le bateau a dû faire face à des conditions météorologiques particulièrement mauvaises en raison de l'ouragan de catégorie 4 « Lorenzo ».

et que par conséquent le montant de la convention à conclure pour 2020 avec l'INC devra être porté de 400.000 à 700.000 euros pour assurer le financement de ces actions déléguées. »

La commission s'interroge sur la raison qui fait que le transfert a été demandé dès le mois de janvier, donc en début d'année. Au vu de l'importance de la somme, elle souhaite des informations complémentaires sur ce transfert.

2. Article sous-estimé : 44.1.74.030 ; somme transférée : 430 000 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) acquisition de plusieurs stations de mesure de la radioactivité dans l'air et dans l'eau par la Division de la radioprotection en vue du renouvellement de l'ensemble du réseau de surveillance et d'alerte en temps utile. »

La commission demande des informations complémentaires concernant ce transfert. Elle estime que cette dépense était prévisible et souhaite connaître les raisons qui font qu'elle n'a pas figuré au projet de budget pour 2020.

#### - **Ministère de la Sécurité intérieure**

Article sous-estimé : 06.1.12.261 ; somme transférée : 72 000 €. Le ministère a invoqué la raison suivante : « (...) la Police grand-ducale envisage la mise à jour de la technologie du Centre d'Intervention National ainsi que la construction d'une nouvelle station de lavage au Service d'Appui Logistique et Technique à Hamm. »

La commission demande des informations complémentaires concernant ce transfert. Elle estime que cette dépense était prévisible et souhaite connaître les raisons qui font qu'elle n'a pas figuré au projet de budget pour 2020.

## **6. Examen des prises de position et réponses suite aux courriers de la Chambre des Députés**

La commission se montre satisfaite des explications fournies par les différents ministères suite aux demandes d'informations complémentaires que la Chambre des Députés leur avait adressées.

### **Ministère des Affaires étrangères et européennes**

L'article « Frais de route et de séjour, frais de déménagement » de la Direction de l'immigration a fait l'objet d'un dépassement des crédits votés en août 2018 et d'un transfert de crédits en décembre 2018, afin de couvrir notamment les dépenses liées aux détachements à des missions EASO qui sont difficilement prévisibles car elles répondent souvent à des situations d'urgence dans les pays concernés.

A noter qu'il en est de même pour des détachements ayant lieu dans le cadre d'appels lancés par l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex).

### **Ministère de la Sécurité intérieure**

La nécessité dudit transfert s'explique, d'une part, par des coûts supplémentaires engendrés pendant la mission de protection rapprochée de la Famille grand-ducale à Cabasson, cette dernière incombant chaque année à la Police grand-ducale.

### **Ministère de la Mobilité et Travaux publics**

L'article budgétaire 21.0.12.260 intitulé «frais d'exploitation et frais administratifs: dépenses diverses » comprend plusieurs sortes de dépenses anciennement réparties sur des articles budgétaires distincts dont ceux réservés aux campagnes d'informations et de sensibilisation du ministère (frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais de publication) pour lesquelles un montant de 312 500 euros avait été réservé au budget de l'exercice 2019.

Etant donné que la mise en service d'un bâtiment phare comme la Bibliothèque Nationale est une occasion unique pour présenter le travail de l'Administration des bâtiments publics, une partie des manifestations programmées autour de l'évènement a été considérée comme campagne de sensibilisation et d'information au sujet d'un projet réalisé sous la responsabilité du département des Travaux publics de sorte qu'elles avaient été budgétisées à charge de l'article 21.0.12.260 à l'exception des frais relatifs à la collation et au vin d'honneur dont l'imputation était prévue sur l'article 21.0.12.320 « Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses ».

### **Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**

Le budget alloué à ces frais d'alimentation a dû être augmenté pour plusieurs raisons. Dans le cadre de la restructuration de l'action pédagogique du CSEE, la direction est passée à un modèle plus décentralisé où notamment certains repas du soir sont pris en unités séparées plutôt qu'en groupe très large.

### **Ministère de la Culture**

Le budget réservé pour les demandes de subsides aux particuliers est en progression depuis les trois dernières années. Force est de constater qu'il est très difficile d'estimer à l'avance le nombre de projets culturels soumis en cours d'année par les particuliers et celui réservé pour les projets élaborés par les associations.

## **7. Divers**

Aucun sujet n'a été abordé sous le point « Divers ».

La prochaine réunion est prévue pour le 25 septembre 2020.

\* \* \*

Luxembourg, le 2 octobre 2020

La Secrétaire-administrateur,  
Francine Cocard

La Présidente de la Commission du Contrôle de  
l'exécution budgétaire,  
Diane Adehm